

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.294

L'An deux Mille Dix, le 6 décembre à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 novembre 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 novembre 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme DUMAS représentée par M. DENIS
M. PRUDENCIO représenté par M. MERLE
M. PAVON représenté par Mme DESCHANP

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. MEGLIO.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 31

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **ACQUISITION DE LA PROPRIETE CADASTREE SECTION AT n° 85**
- **AUTORISATION DE PORTER DES ENCHERES**
- **DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS 5/2010 – BUDGET PRINCIPAL**

RAPPORTEUR : M. REVOLAT

VOTE : UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Sur demande de Monsieur le Député-Maire,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- à l'unanimité, de se réunir à huis clos.

Lorsque les personnes étrangères au conseil municipal ont quitté la séance, les débats reprennent :

La commune de Royan a été informée qu'une vente judiciaire sur saisie immobilière est organisée le vendredi 10 décembre 2010 au Tribunal de Grande Instance de Saintes, à la requête de Monsieur le Trésorier de Royan.

La parcelle de terrain, cadastrée section AT n° 85, d'une contenance de 29 a 80 ca (21 a 03 ca en nature de jardin et 8 a 77 ca en nature de sol), est située sur le territoire de la commune de Royan, en zone "UH", sur laquelle se trouve des serres en mauvais état, un petit bâtiment en parpaings et un mobil home transportable occupé par le propriétaire.

La mise à prix est fixée à 90 000 €, outre les charges, clauses et conditions indiquées au cahier des conditions de vente dressé par la SESARL Optima Avocats, déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Saintes (Réf. 10/00034), où il pourra y être consulté par toute personne intéressée.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avocat inscrit au Tribunal de Grande Instance de Saintes

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- APRES en avoir délibéré à huis clos,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son représentant désigné par lui, à porter des enchères pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AT n° 85, d'une contenance de 29 a 80 ca (21 a 03 ca en nature de jardin et 8 a 77 ca en nature de sol), à l'adjudication qui aura lieu au Tribunal de Grande Instance de Saintes le vendredi 10 décembre 2010 à 14 h 00 ou de toute audience ultérieure,

- d'arrêter le montant maximum de l'enchère que Monsieur le Député-Maire, ou son représentant désigné par lui, sera autorisé à porter, à la somme de 200 000 €(deux cents mille euros), emportant obligation de régler, outre les frais préalables, les droits d'enregistrement et les émoluments de l'avocat portant les enchères, venant en sus,

- de désigner Maître Vincent HUBERDEAU, pour représenter Monsieur le Député-Maire à l'occasion de ces enchères,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à procéder à toutes formalités et à signer tout document utile à l'adjudication et à l'acquisition de cette parcelle de terrain,

- de modifier les crédits de l'exercice 2010 du budget principal comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
2111.824	- Acquisition foncière	+ 200 000,00 €	
1641.01	- Emprunts		+ 200 000,00 €
<u>TOTAL</u>		+ 200 000,00 €	+ 200 000,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 décembre 2010

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD